

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

1^{re} séance, 27^e année

**Province de Québec
Centre de services scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs, tenue le 27 août 2024 à 18 h 30, en présence, au centre administratif situé au 1860, 1^{re} Rue, Lévis.

Membres du conseil d'administration présents :

Madame Ève Lapointe, présidente du CA et parent d'un élève
Madame Annie-Claude Bérubé, vice-présidente et parent d'un élève

Madame Lise Bergeron, membre issue du personnel de soutien
Madame Nancy Gamache, membre de la communauté
Madame Elyse Lemay, membre de la communauté
Madame Élise Litalien, membre issue du personnel, directrice d'établissement
Monsieur Ian Pellerin-Poliquin, parent d'un élève
Madame Caroline Pelletier, membre issue du personnel d'encadrement
Monsieur Louis-Xavier Roy-Gosselin, membre issue du personnel enseignant
Monsieur Maxim Vacher, parent d'un élève
Monsieur Daniel Vermette, parent d'un élève

Monsieur Hubert Brulotte, membre observateur

Membres du conseil d'administration absents :

Monsieur Carl Lavoie, membre de la communauté
Madame Josianne Turcotte, membre de la communauté

Membres du personnel administratif présents :

Madame Suzie Lucas, directrice générale
Madame Anne-Marie Blanchet, directrice générale adjointe
Madame Caroline Marcotte, directrice générale adjointe
Monsieur Éric Pouliot, directeur général adjoint
Madame Rachel Dion, directrice du Secrétariat général, des Services corporatifs et des communications
Monsieur Jean-François Houle, directeur des Services des ressources financières et du transport
Madame Amina Sai, directrice des Services des ressources matérielles

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

Madame Ève Lapointe, présidente, adresse un mot de bienvenue aux membres du conseil d'administration.

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Madame Ève Lapointe, présidente, propose l'ouverture de la séance ordinaire du conseil d'administration du 27 août 2024 à 18 h 32.

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil d'administration ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Rachel Dion, confirme qu'il y a quorum.

1.4 Fonctionnement du CA

La présidente, Mme Ève Lapointe, mentionne l'importance de la formation obligatoire des membres. Elle rappelle les règles de base pour le bon fonctionnement du CA.

1.5 Tour de table et présentation des membres et du personnel

Mme Suzie Lucas, directrice générale, fait un tour de table. Les membres du CA et le personnel se présentent.

1.6 Déclaration d'intérêts des membres du CA

Mme Suzie Lucas, directrice générale, rappelle aux membres du CA l'importance de remplir, chaque année, le formulaire de déclaration d'intérêts et de l'acheminer au Secrétariat général dûment rempli.

Les membres prennent quelques minutes afin de remplir leur déclaration d'intérêts. Des copies papiers sont remises aux membres.

1.7 Recensement des opérations entre apparentés

Mme Suzie Lucas et M. Jean-François Houle, rappellent aux membres du CA l'importance de remplir, chaque année, le formulaire de recensement des opérations entre apparentés et de l'acheminer au Secrétariat général dûment rempli.

Les membres prennent quelques minutes afin de remplir le formulaire de recensement des opérations entre apparentés. Des copies papiers sont remises aux membres.

CA-24-25-001

1.8 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR M. Louis-Xavier Roy-Gosselin et résolu :

D'AJOUTER un nouvel item – Fonctionnement du CA au point 1.4 et de décaler la numérotation subséquente;

D'ADOPTER l'ordre du jour **modifié** suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Fonctionnement du CA
- 1.5 Tour de table et présentation des membres et du personnel
- 1.6 Déclaration d'intérêts des membres du CA

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

- 1.7 Recensement des opérations entre apparentés
- 1.8 Adoption de l'ordre du jour
- 1.9 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration
 - 1.9.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2024
 - 1.9.2 Suivi au procès-verbal
- 1.10 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 École du Boisé – Agrandissement de l'école (ajout de 12 classes et locaux connexes) et travaux de maintien d'actifs
- 2.2 École Pointe-Lévy – Réaménagement, agrandissement et location de locaux
- 2.3 École de l'Auberivière – Acquisition du fond de terrain
- 2.4 École Étienne-Chartier – Remplacement et agrandissement de l'école
- 2.5 Adoption du budget 2024-2025 du Centre de services scolaire des Navigateurs
- 2.6 Adoption du budget 2024-2025 des écoles et des centres
- 2.7 Adoption de la contribution des services de garde pour l'utilisation des services collectifs 2024-2025
- 2.8 Adoption du taux d'intérêt 2024-2025
- 2.9 Adoption du paiement de la taxe scolaire en deux versements
- 2.10 Adoption de la planification annuelle 2024-2025 des projets et activités en ressources informationnelles
- 2.11 Désignation d'un responsable de l'application des règles contractuelles (RARC)
- 2.12 Nomination de trois (3) nouveaux membres au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs
- 2.13 Nomination de trois (3) nouveaux membres au comité de vérification
- 2.14 Nomination de deux (2) nouveaux membres au comité de gouvernance et d'éthique
- 2.15 Nomination d'un (1) nouveau membre au comité des ressources humaines
- 2.16 Nomination d'un (1) nouveau membre au comité consultatif de transport

3.0 Information

- 3.1 Formation obligatoire des membres Membre du CA – Rappel, suivi et état de progression de la formation
- 3.2 Mot de la Direction générale

4.0 Rapports des comités

- 4.1 Comité de vérification
- 4.2 Comité de gouvernance et d'éthique
- 4.3 Comité des ressources humaines
- 4.4 Comité CSÉHDAA
- 4.5 Comité de parents
- 4.6 Comité consultatif de transport

5.0 Questions diverses

- 5.1 Questions et messages des membres

6.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.9 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

CA-24-25-002

1.9.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2024

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 17 juin 2024 a été remis à tous les membres du conseil d'administration dans les délais requis à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Maxim Vacher et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale, Mme Rachel Dion, de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 17 juin 2024 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.9.2 Suivi au procès-verbal

Un suivi au procès-verbal est fait.

1.9 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

2.0 DÉCISIONS

CA-24-25-003
SRM

2.1 École du Boisé – Agrandissement de l'école (ajout de 12 classes et locaux connexes) et travaux de maintien d'actifs

ATTENDU le nouveau portrait des espaces du ministère de l'Éducation à l'effet d'un déficit de 13 locaux en 2028-2029;

ATTENDU la capacité maximale des écoles de niveau primaire de ce secteur qui est atteinte 2023;

ATTENDU l'arrivée constatée et à venir d'une nouvelle population immigrante sur le territoire du Centre de services scolaire des Navigateurs;

ATTENDU les développements domiciliaires constatés et à venir à la Ville de Lévis.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Pelletier et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) adresse au ministre de l'Éducation, monsieur Bernard Drainville, par la voie de sa directrice générale, madame Suzie Lucas, une demande de réaménagement et d'agrandissement de l'École du Boisé, afin de faire face à l'accroissement de la clientèle prévue dans les prochaines années, sur le territoire du CSSDN, et plus particulièrement dans le secteur Pintendre-Saint-Henri;

QUE la directrice des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs**

**CA-24-25-004
SRM**

2.2 École Pointe-Lévy – Réaménagement, agrandissement et location de locaux

ATTENDU le nouveau portrait des espaces du ministère de l'Éducation à l'effet d'un déficit de 517 places élèves en 2033-2034;

ATTENDU la capacité maximale des écoles de niveau secondaire de ces secteurs qui était atteinte en 2023;

ATTENDU l'arrivée constatée et à venir d'une nouvelle population immigrante sur le territoire du Centre de services scolaire des Navigateurs;

ATTENDU les développements domiciliaires constatés et à venir à la Ville de Lévis;

ATTENDU les besoins en augmentation pour la formation professionnelle au Centre de formation professionnelle de Lévis.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Elyse Lemay et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) adresse au ministre de l'Éducation, monsieur Bernard Drainville, par la voie de sa directrice générale, madame Suzie Lucas, une demande de réaménagement et d'agrandissement de l'École Pointe-Lévy et relocalisation d'une partie de la formation professionnelle du Centre de formation professionnelle de Lévis en location, afin de faire face à l'accroissement de la clientèle prévue dans les prochaines années, sur le territoire du CSSDN et plus particulièrement dans les limites de la Ville de Lévis;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) adresse au ministre de l'Éducation, monsieur Bernard Drainville, par la voie de sa directrice générale, madame Suzie Lucas, une demande de financement dans le cadre du programme PAFIRSPA pour la construction d'une palestre de gymnastique;

QUE la directrice des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CA--24-25-005
SRM**

2.3 École de l'Auberivière – Acquisition du fond de terrain

ATTENDU la volonté de la Fabrique de la Paroisse Saint-Joseph de Lévis (la Fabrique) de se départir de l'Église de Saint-David-de-l'Auberivière ainsi que ses terrains avoisinants;

ATTENDU le bail emphytéotique détenu par le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) pour une période de 60 ans venant à terme en 2044;

ATTENDU l'intérêt du CSSDN de se porter acquéreur du lot 5 777 932 sur lequel est construite l'École de l'Auberivière, représentant une superficie de ± 11 705,6 pi², et étant déjà propriétaire du lot 5 777 931;

ATTENDU qu'il y aura lieu d'adresser une demande officielle d'acquisition au ministère de l'Éducation;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nancy Gamache et résolu :

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

D'ADRESSER au ministre de l'Éducation, monsieur Bernard Drainville, une demande de financement pour l'acquisition du lot 5 777 932, sur lequel est construite l'École de l'Auberivière, sise au 3921, de la Fabrique, Lévis (Québec), G6W 1T8;

D'AUTORISER le Centre de services scolaire des Navigateurs à négocier l'acquisition du lot 5 777 932 sur lequel est construite l'École de l'Auberivière afin d'en devenir propriétaire;

QUE la directrice générale du Centre de services scolaire des Navigateurs, madame Suzie Lucas, soit autorisée à négocier toute entente et autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CA--24-25-006
SRM**

2.4 École Étienne-Chartier – Remplacement et agrandissement de l'école

ATTENDU le nouveau portrait des espaces du ministère de l'Éducation démontrant un déficit de 15 classes dans le secteur 824P08 Saint-Apollinaire_Saint-Agapit_Saint-Gilles en 2033-2034;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Navigateurs rencontrera à nouveau la Municipalité de Saint-Gilles-de-Lotbinière pour s'assurer de leur intérêt à être partenaire pour l'ajout d'un gymnase double au bénéfice de la population de Saint-Gilles-de-Lotbinière;

ATTENDU l'arrivée constatée et à venir d'une nouvelle population immigrante sur le territoire du CSSDN;

ATTENDU les développements domiciliaires constatés et à venir dans le secteur 824P08 Saint-Apollinaire_Saint-Agapit_Saint-Gilles;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adresser une demande officielle d'ajout d'espace au ministère de l'Éducation.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Maxim Vacher et résolu :

D'ADRESSER au ministre de l'Éducation, monsieur Bernard Drainville, une nouvelle demande d'ajout d'espace pour la reconstruction (remplacement) de l'École Étienne Chartier et son agrandissement pour avoir une école de 18 classes, un gymnase double et des locaux connexes;

QUE la directrice des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CA--24-25-007
SRF**

2.5 Adoption du budget 2024-2025 du Centre de services scolaire des Navigateurs

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Navigateurs doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2024-2025;

ATTENDU que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 1 226 336 \$ et que ce montant est inférieur à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2023 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains et du montant des

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

provisions relatives aux offres salariales net des subventions anticipées pour ces offres;

ATTENDU que le produit de la taxe scolaire au montant de 23 178 944 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 29 749 528 \$
- un nombre de 76 891 \$ immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- le taux de 0,09152 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2024-2025.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lise Bergeron et résolu :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 425 059 820 \$ et des dépenses de 426 286 156 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA--24-25-008
SRF

2.6 Adoption du budget 2024-2025 des écoles et des centres

ATTENDU que conformément aux articles 95 et 110.4 de la *Loi sur l'instruction publique*, un centre de services scolaire doit approuver le budget qui a été adopté par les conseils d'établissement de chaque école et centre;

ATTENDU que les budgets suivants déposés par les établissements :

Jeunes

- Revenus 36 560 750 \$
- Dépenses 36 558 905 \$

Surplus d'exercice : 1 845 \$

Formation professionnelle

- Revenus 44 159 489 \$
- Dépenses 43 262 907 \$

Surplus d'exercice : 896 582 \$

Adultes

- Revenus 10 750 185 \$
- Dépenses 11 194 396 \$

Déficit d'exercice : (444 211 \$)

ATTENDU que les budgets des établissements seront sujets à révision, une fois que la clientèle au 30 septembre 2024 sera connue et que les autres allocations seront confirmées en octobre 2024;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Navigateurs est limité dans l'appropriation de son surplus cumulé au 30 juin 2024. Cette limitation s'applique globalement à tous les établissements.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Elyse Lemay et résolu :

QUE le budget de fonctionnement des établissements soit approuvé tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

CA--24-25-009
SRF

2.7 Adoption de la contribution des services de garde pour l'utilisation des services collectifs 2024-2025

ATTENDU la *Politique relative aux services de garde en milieu scolaire ainsi qu'à la gestion et à l'utilisation de leurs surplus financiers* adoptée par le conseil des commissaires à la séance du 23 février 2016;

ATTENDU que dans la *Directive relative à la contribution aux coûts collectifs et fonds communs pour les services de garde en milieu scolaire*, il est prévu que le conseil d'administration fixe le taux pour les contributions aux services collectifs;

ATTENDU que le taux de la contribution aux services collectifs a été fixé par le comité des services de garde pour l'année scolaire 2024-2025 à 3,99 % du total des allocations versées par le ministère de l'Éducation aux services de garde et de la contribution financière des parents versée aux services de garde;

ATTENDU que le taux de la contribution des mesures générales pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire et effort relatifs à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* a été fixé par le comité des services de garde pour l'année scolaire 2024-2025 à 3,01 % du total des allocations versées par le ministère de l'Éducation aux services de garde et de la contribution financière des parents versée aux services de garde;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Pelletier et résolu :

QUE le taux de la contribution aux services collectifs et mesure générale pour atteindre l'équilibre budgétaire pour l'année scolaire 2024-2025 soit fixé globalement à 7,00 % du total des allocations versées par le ministère de l'Éducation aux services de garde et de la contribution financière des parents versée aux services de garde, en excluant le financement ÉHDAA;

QUE le taux de la contribution aux services collectifs pour l'année scolaire 2024-2025 soit calculé selon les paramètres suivants :

- Le taux maximal de contribution de 8,00 % pour un service de garde comportant 200 élèves réguliers et plus;
- Aucune contribution pour un service de garde ayant moins de 46 élèves réguliers;
- La contribution est progressive de 0,75 % par tranche de 10 élèves pour les services de garde qui ont entre 45 et 200 élèves réguliers;
- A partir de 100 élèves, la progression de 0,75 % par tranche de 10 élèves s'atténue graduellement jusqu'à 200 élèves pour atteindre le plafond de 8,00 %.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA--24-25-010
SRF

2.8 Adoption du taux d'intérêt 2024-2025

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Navigateurs doit fixer pour l'exercice financier 2024-2025 sont taux d'intérêt sur la taxe scolaire due ou exigible (31^e jour après l'expédition du compte, article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 28 sur l'administration fiscale :

« malgré toute disposition inconciliable, une créance de l'État, incluant les intérêts et les pénalités, dont quiconque est redevable en vertu d'une loi fiscale porte intérêt au taux déterminé selon les règles prévues par règlement. »

« le taux d'intérêt sur les créances de l'État, déterminé conformément à l'article 28R2 du Règlement sur l'administration fiscale (chapitre A-6.002, r. 1), pour le

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

trimestre débutant le 1^{er} avril 2024 et se terminant le 30 juin 2024, est de 10 %. (2024) 156 G.O. 1, 178. »

ATTENDU qu'en vertu de l'article 316 de la *Loi sur l'instruction publique* :

« la taxe scolaire porte intérêt aux taux applicable en vertu du premier alinéa de l'article 28 de la Loi sur l'administration fiscale (chapitre A-6.002) le jour de la publication à la Gazette officielle du Québec de l'avis prévu à l'article 303.7. Cet avis mentionne le taux d'intérêt applicable.

Ce taux s'applique à toute taxe exigible, à compter du 1^{er} juillet de l'année scolaire à laquelle s'applique l'avis visé au premier alinéa.

Un compte de taxes doit faire clairement état du taux d'intérêt applicable et du fait qu'il peut être modifié conformément au présent article. »

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ève Lapointe et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adopte le taux d'intérêt annuel qui sera chargé au cours de l'exercice 2024-2025 sur les paiements exigibles de la taxe scolaire tel que prescrit en 2024-2025, soit 10 % ;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs établisse le taux d'intérêt annuel qui sera chargé au cours de l'exercice 2024-2025 sur les sommes qui lui sont dues (autres que la taxe scolaire) à 10 %.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA--24-25-011
SRF

2.9 Adoption du paiement de la taxe scolaire en deux versements

ATTENDU qu'en vertu de l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*, la taxe scolaire peut être payée en deux versements si elle est égale ou supérieur à 300 \$;

ATTENDU que si le premier versement n'est pas fait le trente et unième (31^e) jour suivant l'expédition du compte de taxe, l'article 315 sur la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le solde devient immédiatement exigible, sauf si le centre de services scolaire prévoit que seul le versement échu est exigible;

ATTENDU que le centre de services scolaire désire exercer la discrétion que lui accorde l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Daniel Vermette et résolu :

QUE conformément à l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire prévoit que le défaut de paiement d'un contribuable d'effectuer son premier versement de taxe dans le délai prévu n'entraîne pas l'exigibilité du solde et que seul le montant du premier versement échu est alors exigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA--24-25-012
SRTIC

2.10 Adoption de la planification annuelle 2024-2025 des projets et activités en ressources informationnelles

ATTENDU que conformément à la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*, le Centre de services scolaire des Navigateurs doit réaliser

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

une planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI);

ATTENDU que la planification annuelle en ressources informationnelles (PARI) et la programmation de l'utilisation des sommes consacrées dans l'exercice financier doivent être approuvées par le conseil d'administration;

ATTENDU que le PARI 2024-2025 doit être approuvé par le ministère de l'Éducation (ME);

ATTENDU que selon les règles de la loi, les projets et activités pourront être réalisés seulement après l'approbation du ME;

ATTENDU que si au cours de l'année, un projet qui n'avait pas été prévu, lors de la planification annuelle doit être réalisé, il est possible de constituer un dossier et le présenter au ministre pour obtenir son approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ian Pellerin-Poliquin et résolu :

QUE le conseil d'administration approuve le PARI 2024-2025 des projets et activités ainsi que la programmation de l'utilisation des sommes consacrées pour l'exercice financier;

QUE le directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications, monsieur Pierre Gaumont, soit autorisé à transmettre au ME le PTPARI et tout autre document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CA--24-25-013
DG**

2.11 Désignation d'un responsable de l'application des règles contractuelles (RARC)

ATTENDU les prescriptions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1);

ATTENDU QUE le dirigeant d'un organisme public doit désigner un responsable de l'application des règles contractuelles;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Annie-Claude Bérubé et résolu :

DE DÉSIGNER madame Rachel Dion, directrice du Secrétariat général, des Services corporatifs et des communications, à titre de responsable de l'application des règles contractuelles.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CA--24-25-014
SG**

2.12 Nomination de trois (3) nouveaux membres au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs

ATTENDU l'article 143.3 alinéa 1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le mandat des membres du conseil d'administration est de 3 ans;

ATTENDU l'article 143.3 alinéa 2 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le processus de désignation des membres est tenu deux années sur trois;

ATTENDU le non-renouvellement de mandat des membres suivants :

M. Éric Pouliot, membre issu du personnel, direction d'établissement;

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

Mme Hélène Massé, membre issu de la communauté, profil #2, communautaire et;

M. Yannick Forgues, membre issu du personnel de la communauté, profil #4, expertise en affaires.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Annie-Claude Bérubé et résolu :

QUE les membres suivants soient désignés pour des mandats de 3 ans :
Durée : du 27-08-2024 au 30 juin 2027

Membre issu du personnel :

Mme Élise Litalien, administratrice (membre issu du personnel, direction d'établissement)

Membres issus de la communauté :

Mme Elyse Lemay administratrice (membre issu de la communauté, profil #2, communautaire)

Nancy Gamache administratrice (membre issu de la communauté, profil #4, expertise en affaires)

ADOPTÉE à l'unanimité

CA--24-25-015
SG

2.13 Nomination de trois (3) nouveaux membres au comité de vérification

ATTENDU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit la formation d'un comité de vérification;

ATTENDU le non-renouvellement des mandats de Mme Hélène Massé et de M. Pierre-Marc Doyon à titre de membres du conseil d'administration et conséquemment, de leurs postes à titre de membres du comité de vérification;

ATTENDU le retrait de M. Éric Pouliot à titre de membre du conseil d'administration et conséquemment, de son poste à titre de membres du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Élise Litalien et résolu :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du comité de vérification, jusqu'à ce que leur mandat actuel à titre de membre du conseil d'administration soit terminé :

- Mme Elyse Lemay, administratrice
- M. Maxim Vacher, administrateur

M. Carl Lavoie siège déjà sur le comité.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA--24-25-016
SG

2.14 Nomination de deux (2) nouveaux membres au comité de gouvernance et d'éthique

ATTENDU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit la formation d'un comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU le non-renouvellement des mandats de Mme Hélène Massé et de M. Yannick Forgues à titre de membres du conseil d'administration et conséquemment, de leurs postes à titre de membres du comité de gouvernance et d'éthique;

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

ATTENDU la volonté des membres du conseil d'administration de nommer deux (2) nouveaux membres pour remplacer Mme Hélène Massé et M. Yannick Forgues ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Pelletier et résolu :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du comité de gouvernance et d'éthique, jusqu'à ce que leur mandat actuel à titre de membre du conseil d'administration soit terminé :

- M. Daniel Vermette, administrateur,

Un seul nouveau membre a été nommé.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CA--24-25-017
SG**

2.15 Nomination d'un (1) nouveau membre au comité des ressources humaines

ATTENDU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit la formation d'un comité des ressources humaines;

ATTENDU le non-renouvellement de mandat de M. Yannick Forgues, à titre de membre du conseil d'administration et conséquemment, de son poste à titre de membre du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Elyse Lemay et résolu :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du comité des ressources humaines, jusqu'à ce que leur mandat actuel à titre de membre du conseil d'administration soit terminé :

- Mme Nancy Gamache, administratrice
- Mme Élise Litalien, administratrice

Deux nouveaux membres ont été nommés.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CA--24-25-018
SG**

2.16 Nomination d'un (1) nouveau membre au comité consultatif de transport

ATTENDU l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit la formation d'un comité consultatif de transport ;

ATTENDU l'article 2 du *Règlement sur le transport des élèves* mentionnant que deux (2) membres du CA sont désignés au comité consultatif de transport ;

ATTENDU le nouveau rôle de M. Éric Pouliot à titre de directeur général adjoint et son retrait à titre de membre du CA ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lise Bergeron et résolu :

QUE la personne suivante soit nommée membre du comité consultatif de transport, jusqu'à ce que son mandat actuel à titre de membre du conseil d'administration soit terminé :

- M. Ian Pellerin-Poliquin, administrateur

ADOPTÉE à l'unanimité

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

3.0 INFORMATION

3.1 Formation obligatoire des membres Membre du CA – Rappel, suivi et état de progression de la formation

Madame Suzie Lucas, directrice générale, rappelle aux membres l'importance de la formation obligatoire des membres du CA. Elle fait un suivi de l'état de progression de la formation.

3.2 Mot de la Direction générale

Madame Suzie Lucas, directrice générale, s'adresse à l'ensemble des membres du conseil d'administration et leur donne de l'information concernant les sujets suivants :

- Le nombre d'élèves inscrits en date du lundi, 26 août 2024 est de 30 313 élèves, soit environ 900 nouveaux élèves de plus et l'augmentation se poursuit.
- Elle fait le point sur les effectifs en personnel, quelques postes restent à combler.

4.0 RAPPORTS DES COMITÉS

4.1 Comité de vérification

La première rencontre de l'année est prévue le 13 novembre 2024.

4.2 Comité de gouvernance et d'éthique

La première rencontre de l'année est prévue le 9 septembre 2024.

4.3 Comité des ressources humaines

La première rencontre de l'année est prévue le 2 octobre 2024.

4.4 Comité CSÉHDAA

La première rencontre de l'année est prévue le 21 octobre 2024.

4.5 Comité de parents

La première rencontre de l'année est prévue le 15 octobre 2024.

4.6 Comité consultatif de transport

La première rencontre de l'année est prévue le 22 octobre 2024.

5.0 QUESTIONS DIVERSES

5.1 Questions et messages des membres

Aucune question et aucun message.

CA-23-24-019

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lise Bergeron et résolu :

**Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs**

D'ADOPTER la levée de la séance à 20 h 23.

ADOPTÉE à l'unanimité



Ève Lapointe
Présidente



Rachel Dion
Directrice du Secrétariat général, des
Services corporatifs et des
communications